

RENTRÉE DU BARREAU DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

CHICOUTIMI

ALLOCUTION DE L'HONORABLE RICHARD P. DAoust

JUGE COORDONNATEUR

12 SEPTEMBRE 2019

Distingués invités,

Vous ne m'en voudrez sûrement pas de remercier la juge en chef de la Cour du Québec, la juge Lucie Rondeau, d'être présente parmi nous aujourd'hui, elle qui couvre le territoire en entier de la province de Québec. La juge Rondeau se fait un devoir de toujours être présente dans toutes les régions du Québec dès qu'un besoin se fait sentir. Merci M^{me} la juge Rondeau d'être présente parmi nous, merci aussi de votre écoute et de votre considération pour tout ce qui se fait en région, votre soutien et votre collaboration sont toujours des gages précieux pour nos réalités régionales.

Monsieur le juge Pidgeon, je vous salue. Vous êtes pratiquement de toutes nos rentrées judiciaires depuis 18 ans comme juge en chef associé.

Je me permets également de souligner la très récente nomination de M^e Julie Lajoie du bureau de DPCP comme Procureur en chef adjointe pour la région. M^e Lajoie, qui pratique principalement à Roberval, épaulera M^e Claudine Roy dans sa lourde tâche. Bien connue pour sa fougue, son esprit juridique clair, ses plaidoiries parfois presque chirurgicales et sa passion du travail, je suis certain qu'elle ajoutera beaucoup de positif à l'équipe en place. Félicitations M^e Lajoie.

Chers amis, pour 2019-2020, deux projets à la Cour du Québec en région. Trois projets qui concernent l'accès à la justice.

Le premier

En matière criminelle, avec la collaboration des avocats de la défense, du bureau des procureurs de la Couronne, des policiers, de la détention, des services de probation, de l'Association canadienne pour la santé mentale, de l'aide juridique, du CIUSSS, de la direction régionale des services judiciaires, de l'équipe des psychiatres et des juges de la région, nous devrions faire aboutir le Programme d'accompagnement justice en santé mentale au Lac-St-Jean.

Ce programme vise, comme vous le savez, à sortir les gens qui ont des problèmes de santé mentale et souvent de consommation, du cycle de la criminalité. Avec des intervenants spécialisés, ces personnes adultes sont accompagnées de 12 à 18 mois avec une présence à la cour tous les 3 mois qui se solde souvent par des retraits d'accusation lorsque le programme est réussi.

Ce programme existe depuis 3 ans à Chicoutimi et les bienfaits sont palpables. Il faut voir la fierté des gens qui, malheureusement, n'en ont pas souvent, lorsqu'ils viennent à la Cour expliquer leurs positives réalisations et comment ils sont fiers d'eux lorsqu'ils réussissent le programme.

Les partenaires sont tous prêts à décoller au Lac, il ne manque que la moitié du financement et nos espoirs de le rassembler prochainement sont, je crois, réalistes.

Le deuxième

En matière criminelle, nous vivons, d'ici le début novembre, la réalité des visio-comparutions à partir de la détention. Tous les écrans sont installés, il ne manque que la construction des Viso parloirs pour les avocats de défense qui est prévue pour la fin octobre. Vous comprendrez que la magistrature régionale attend la réalisation de ces infrastructures avant de permettre la mise en place des visio-comparutions.

Deux précisions

Le système des visio-comparutions ne signifie pas que le juge ne pourra pas exiger la présence physique de l'accusé à la Cour. Ce n'est qu'une option additionnelle offerte au justiciable détenu.

Il n'y aura pas de visio-comparutions à Roberval pour les 2 prochaines années vu l'actuelle construction du nouveau palais de justice – la pépinière est d'ailleurs arrivée -.

Le troisième

Depuis le 3 septembre, est mise en place la Garde régionale polyvalente à la Cour du Québec. C'est un gros projet qui bouleverse les habitudes de tous les intervenants concernés, mais qui est devenue une nécessité.

Depuis toujours, les mesures d'urgence en criminel, en civil et en jeunesse de toute la région sont traitées par-dessus le rôle d'un juge déjà assigné à une autre tâche. Depuis quelques années, les mesures d'urgence ont augmenté en nombre et en durée. Il y a notamment beaucoup plus de gardes en établissement et de mesures provisoires en protection et les contestations sont rendues fréquentes.

Notre façon de faire était à revoir afin de permettre au justiciable visé par la mesure d'urgence que le temps qui lui est accordé soit du temps de qualité que mérite sa situation. Également, cela permet que tous les autres justiciables de la salle, où siégeait le juge, puissent ne pas se faire interrompre pour attendre de longues minutes voire des heures pour même, des fois, constater la remise de leur cause pour manque de temps en raison du traitement de ces mesures d'urgence.

Ainsi, depuis le 3 septembre, un juge en délibéré est toujours de garde pour toute la région afin d'entendre les mesures d'urgence. Un document explicatif est

déposé dans la section régionale du site web de la Cour du Québec pour expliquer les aspects techniques de la réforme.

Deux précisions

Les avocats sont priés de couvrir les urgences en priorité et de laisser savoir au juge des autres salles qu'ils seront disponibles après avoir traité leurs urgences. Vous comprendrez qu'avec 5 palais de justice, la visioconférence et le personnel dans chaque palais, qui doivent être en place pour la garde régionale, on doit être disciplinés.

Aussi, le nouveau système est perfectible. Après quelques mois, tous les intervenants se rassureront pour faire le bilan et améliorer les choses, si c'est possible. Au début, je vous demande votre patience et votre collaboration. Il s'agit d'une mécanique complexe qui nécessite beaucoup de nouvelles façons de faire. Cependant, l'objectif poursuivi est si important qu'il vaut la peine de prendre le temps de parfaire ce projet afin de donner au justiciable – le seul visé par la réforme – la justice de qualité qu'il mérite.

Rappelez-vous que, même s'il y aura encore un peu d'attente, ce sera un moindre mal puisqu'autrefois, c'était souvent 50-60 personnes qui attendaient dans une salle à volume à chaque fois qu'il y avait une mesure d'urgence.

Je vous demande donc à tous votre collaboration et votre soutien. Nous serons par ailleurs très à l'écoute de vos constructifs commentaires.

Sur ce, M. le Bâtonnier, distingués invités, bonne année judiciaire.